



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

De la Commission des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 18/2024 – Rénovation de la cave à fromage des Grands-Plats du Vent.

*Au Conseil communal du CHENIT,
Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,*

La Commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises en cette période de divers investissements et de Budget. Se sont prononcés pour ce préavis :

Étaient présents à cette occasion :

M. Marc Ferrari, F3 ;
M. Didier Vaucher, UDI ;
M. Eric Rochat, Roses-Verts ;
M. Nicolas Guignard, Roses-Verts ;
M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président.

Comme toujours, la CoFin laisse à la commission ad hoc le soin d'étudier les questions de fond au sujet de ce préavis, se concentrant sur les aspects financiers. Elle remercie les municipaux Jean-Fred Capt et Bertrand Meylan pour les réponses à ses questions.

Sur le fondement de cet investissement, celui-ci à la lecture du préavis laisse peu de doute quant au fait de sa nécessité. En effet, il semble bien que ces travaux soient non seulement nécessaires, mais également urgents.

Financièrement, les chalets d'alpage ne font pas l'objet de calcul de rentabilité, toutefois les loyers sont significatifs et la qualité minimum de salubrité d'un endroit tel que la cave à fromage nous paraît évident.

Ce qui est moins clair dans ce préavis est la suite plus générale qui sera donnée à l'entretien plus large de ce chalet. Un projet de rénovation plus global est en réflexion, mais l'étape qui nous occupe ce soir doit se faire en urgence et n'a pas d'impact sur la suite.

Les modalités de financement font défauts dans le préavis, en particulier en cas de recours potentiel à l'emprunt. Les amortissements, sont eux réglés par MCH2 et dans ce cas la durée d'amortissement de 10 ans nous paraît tout à fait raisonnable.

Concernant le loyer, il s'agit ici d'un entretien indispensable de base, de plus comme précédemment mentionné une rénovation plus globale devrait être entreprise dans ce chalet. Donc à ce stade, La Municipalité n'a pas prévu d'augmenter le loyer, elle évaluera le cas lors de la potentielle prochaine étape.

Finalement, la commission des finances souligne ici que via ce préavis, La Commune va investir dans l'entretien d'un patrimoine existant. Ceci fait sens au niveau du patrimoine bâti, culturel et financier.

Arrivée au terme de l'étude du financement de ce préavis 18/2024, la Commission permanente des Finances du Conseil Communal vous invite, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions 1 et 2 telles que présentées.

Le Sentier, le 1er décembre 2024

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, rapporteur.